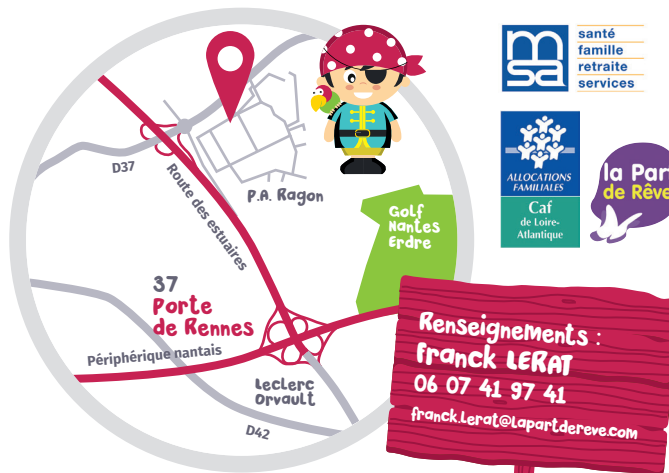


Nous répondons à la demande
et au besoin des familles,
des entreprises et des collectivités locales.

Nous accueillons les enfants,
de 10 semaines à 4 ans,
dans un espace intérieur et extérieur
de plus de **300m²**



Parc d'activité
de Ragon
14 Rue Lavoisier
44119 Treillières



capacité
d'accueil de
25
enfants

Ouverture
Du Lundi
au vendredi,
de 7h à 19h

Renseignements :
franck LERAT
06 07 41 97 41
franck.lerat@lapartdereve.com



les Petits pirates

crèche & Halte-garderie
inter-entreprises

À L'abord'âge!

Membre du réseau
la Part de Rêve

Parc d'activité de Ragon
14 Rue Lavoisier
44119 Treillières



Inscriptions & renseignements :
www.creche-lespetitspirates.fr

www.creche-lespetitspirates.fr



Des
professionnels de
la petite enfance
**100%
qualifiés**

Une crèche innovante :

- > Un service de **qualité** dans le strict respect des normes de sécurité et d'hygiène
- > Des horaires **flexibles** et adaptés à la vie professionnelle
- > Une **charge financière adaptée** aux ressources des familles
(barème CAF identique aux crèches municipales)

Notre mission :

- > Apporter une **réponse** aux problématiques des parents
- > Mettre en place un service de **proximité immédiate**
- > Proposer une structure d'accueil évoluant en fonction de la **dynamique** des demandes et des besoins (effectifs, pédagogiques et matériels) des enfants
- > Représenter un réel **point d'accueil** des enfants et de leur famille



Des avantages pour les entreprises : dans une démarche RSE

- > Fidéliser par des **valeurs humaines**
- > Participer au **bien-être** de vos salariés et diminuer le stress
- > Favoriser l'**égalité homme-femme**
- > Apporter une **solution innovante** pour concilier vie professionnelle et vie familiale
- > Améliorer la **disponibilité** et la **performance** de vos salariés
- > Encourager les salariés à la **reprise du travail** après un congé parental
- > **Baisse de l'absentéisme** (retards, absences non planifiées)

Des avantages pour les employés :

- > Une **charge financière adaptée** aux ressources des familles selon les barèmes CAF
- > Un retour de congé maternité dans des conditions **favorables**
- > Une proximité rassurante avec les enfants et des trajets journaliers réduits
- > Un accompagnement à la parentalité et une écoute attentive dans le **respect** des différences et des cultures.



Coût pour l'entreprise

Les places de crèche réservées par l'entreprise ne constituent pas un avantage en nature.

Le Crédit impôt famille prévoit* :

- > La restitution sous forme d'un crédit d'impôt de 50 % des charges engagées
- > L'imputation des charges dans le compte d'exploitation soit une déduction fiscale de 33,3 %.

*(art. 98 de la loi de finance 2004)

Un
coût annuel
réduit de
83%

Pour une dépense brute
de 100 €, le coût net
pour l'entreprise est de 17 €.

